

> Médecins spécialistes

Mesures de l'Institut de la pertinence des actes médicaux : modifications tarifaires à l'Accord-cadre

L'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) a adopté de nouvelles mesures visant à respecter les exigences de l'entente entre le Secrétariat du Conseil du trésor et votre fédération.

Les modifications entrent en vigueur le **1^{er} décembre 2022**.

1 Services de laboratoire en génétique médicale

Plusieurs tarifs des services indiqués au tableau des honoraires de l'onglet [M – Génétique médicale du Manuel des médecins spécialistes – Services de laboratoire en établissement](#) sont modifiés. Vous trouverez la liste des services touchés à l'[annexe](#) de la présente infolettre.


2 Consultation intradisciplinaire en rhumatologie

Dans la section [Rhumatologie de l'onglet B – Tarification des visites du Manuel des médecins spécialistes – Rémunération à l'acte](#), les tarifs des services suivants sont modifiés en cabinet privé et en clinique externe.

Code de facturation	Libellé	Tarif (\$)
15468	Consultation intradisciplinaire demandée pour un cas complexe ou nécessitant une expertise particulière (incluant la visite principale et le supplément de consultation intradisciplinaire demandée pour un cas complexe ou nécessitant une expertise particulière)	219,15
15475	Consultation intradisciplinaire demandée pour un cas complexe ou nécessitant une expertise particulière (incluant la visite principale et le supplément de consultation intradisciplinaire demandée pour un cas complexe ou nécessitant une expertise particulière)	160,90

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
 Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
 Montréal 514 687-3612
 Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 (mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

Annexe – Tableaux des nouveaux tarifs en génétique médicale

Cytogénétique

Code de facturation	Libellé	Tarif (\$)
9601	Caryotype pour maladies constitutionnelles	95,10
9602	Caryotype pour maladies constitutionnelles si effectué à haute résolution (>= à 550 bandes), supplément	29,35
9603	Caryotype pour maladies acquises	160,90
9606	Décompte des cassures chromosomiques	146,45
9607	Étude chromosomique par hybridation in situ sur noyaux interphasiques avec une ou plusieurs sondes	65,80
9608	Étude chromosomique par hybridation in situ sur chromosomes métaphasiques avec une ou plusieurs sondes	117,05
9609	Étude des échanges entre chromatides sœurs	146,45
9660	Hybridation génomique comparative (chromosomique ou sur micropuce)	195,75

Génétique biochimique/Enzymologie

Code de facturation	Libellé	Tarif (\$)
9612	Biotinidase	109,65
9613	Carnitine acétyltransférase	109,65
9615	Enzymes de la chaîne respiratoire et du carrefour du pyruvate	439,15
9616	Enzymes du cycle de l'urée	292,70
9617	Enzymes lysosomaux	292,70
9618	Enzymes du transport intramitochondrial de la carnitine	292,70
9619	Études biochimiques avec cellules intactes pour évaluation d'un sentier métabolique	439,15
9623	Autres enzymes	109,65
9671	Études biochimiques des complexes mitochondriaux à l'état natif non dénaturés	82,95
9672	Étude de la production d'ATP	28,30

Génétique biochimique/Métabolites

Code de facturation	Libellé	Tarif (\$)
9626	7-Dehydrocholestérol	18,25
9628	Acide homogentisique (quantitatif)	18,25
9629	Acide méthylmalonique (quantitatif)	18,25
9630	Acide orotique (quantitatif)	18,25
9632	Acide pipécolique (qualitatif)	18,25
9633	Acide sialique	18,25
9634	Acides aminés (quantitatif)	109,65
9635	Acides gras à très longues chaînes	36,55
9636	Acides gras libres	36,55
9637	Acides organiques (quantitatif)	109,65
9638	Acylcarnitines	109,65
9639	Carnitine libre et estérifiée	36,55
9640	Corps cétoniques – acétoacétate et B-OH-butyrate	36,55
9641	Galactose-1-PO4	18,25
9642	Homocystéine totale	7,40
9644	Mucopolysaccharides (quantitatif)	36,55
9645	Oligosaccharides (qualitatif)	73,20
9646	Purines et pyrimidines	36,55
9647	Sphingolipides (qualitatif)	36,55
9648	Succinylacétone (quantitatif)	18,25
9661	Créatine et guanidinoacétate	36,55
9662	Globotriaosylcéramide (Gb3)	18,25
9673	Profil des neurotransmetteurs	62,50

Génétique moléculaire

Code de facturation	Libellé	Tarif (\$)
9663	Étude moléculaire d'un ou 2 segments d'un même gène pour discrimination allélique	29,35
9664	Étude moléculaire de plus de 2 segments d'un même gène pour discrimination allélique	58,60
9665	Étude moléculaire d'un ou de plusieurs segments d'un même gène pour détermination du nombre de copies de l'ADN	287,25
9666	Étude moléculaire pour quantifier l'ARN d'un gène humain	287,25
9667	Étude moléculaire pour recherche de mutation(s) par séquençage conventionnel de segment(s) de gènes – 1 segment	29,30
9674	Étude moléculaire pour recherche de mutation(s) par séquençage conventionnel de segment(s) de gènes – 2 à 4 segments	58,60
9675	Étude moléculaire pour recherche de mutation(s) par séquençage conventionnel de segment(s) de gènes – 5 à 20 segments	117,15
9676	Étude moléculaire pour recherche de mutation(s) par séquençage conventionnel de segment(s) de gènes – plus de 20 segments	146,45
9658	Étude moléculaire d'une mutation par expansion de triplets avec mesure de la longueur de l'expansion	117,05
9669	Étude du profil de méthylation d'un segment du génome	160,90
9670	Étude moléculaire d'une ou plusieurs séquences microsatellites ou l'étude de l'instabilité des microsatellites	87,90
9677	Étude moléculaire par séquençage de nouvelle génération d'un groupe de gènes incluant la validation – de 3 à 20 gènes	244,10
9678	Étude moléculaire par séquençage de nouvelle génération d'un groupe de gènes incluant la validation – de 21 à 200 gènes	356,35
9679	Étude moléculaire par séquençage de nouvelle génération d'un groupe de gènes incluant la validation – plus de 200 gènes	537,00
9680	Interprétation et émission d'un rapport pour des données de séquençage de nouvelle génération déjà produites chez un même patient – de 3 à 20 gènes	244,10
9681	Interprétation et émission d'un rapport pour des données de séquençage de nouvelle génération déjà produites chez un même patient – de 21 à 200 gènes	365,35
9682	Interprétation et émission d'un rapport pour des données de séquençage de nouvelle génération déjà produites chez un même patient – plus de 200 gènes	537,00